

ACTIVITÉS SANITAIRES ET PHYTOSANITAIRES MISES EN ŒUVRE PAR LA CEDEAO PENDANT LA PÉRIODE ALLANT DE MARS À JUIN 2022

COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR LE CONSEILLER PRINCIPAL CEDEAO/USAID
CHARGÉ DES NORMES SANITAIRES ET PHYTOSANITAIRES (SPS)

La communication ci-après, reçue le 17 mai 2022, est distribuée à la demande de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

1 INTRODUCTION

1.1. La mission régionale de l'USAID/Afrique de l'Ouest, l'USDA, le Bureau sous-régional de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture pour l'Afrique de l'Ouest et le Bureau régional de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture pour la résilience, les urgences et la réhabilitation en Afrique de l'Ouest/Sahel aident la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) à faire progresser son projet de création d'une union économique et d'un marché commun. Conformément à cet objectif, la CEDEAO met en œuvre de nombreux accords visant à soutenir la libre circulation des marchandises et des personnes dans la région. Des actions liées aux mesures SPS sont mises en œuvre depuis 2017.

1.2. Afin d'améliorer et de renforcer les activités SPS dans la région de la CEDEAO, les activités ci-après ont été mises en œuvre au cours de la période allant de mars à juin 2022. Il convient de noter que depuis mars 2020, la pandémie de COVID-19, qui continue de sévir, a eu un impact sur le bon déroulement des activités liées aux mesures SPS aux niveaux national et régional. Ainsi, la plupart des activités SPS prévues ont été reportées jusqu'à nouvel ordre. Toutefois, depuis que les pays ont commencé à lever certaines restrictions en matière de voyages, certaines activités d'assistance technique et de renforcement des capacités ont été mises en œuvre aux niveaux national et régional, à la suite des protocoles liés à la COVID-19.

2 PRÉSERVATION ET PROTECTION DES VÉGÉTAUX

2.1 Suite de l'atelier de formation sur l'"utilisation du Guide harmonisé de l'inspection et de la prise de décisions dans le domaine phytosanitaire"

2.1. Il est important de rappeler que cette formation dans les pays devrait être dispensée dans les 15 États membres de la CEDEAO, plus le Tchad et la Mauritanie. Après plusieurs réunions de coordination, la planification pour la suite de l'atelier de formation sur l'"utilisation du Guide harmonisé de l'inspection et de la prise de décisions dans le domaine phytosanitaire" a été approuvée. De concert avec le bureau de l'USAID en Afrique de l'Ouest, le FAS-USDA vise ce faisant à aider le groupe de travail des ONPV d'Afrique de l'Ouest à diffuser le Guide harmonisé afin de promouvoir les meilleures pratiques dans la conduite des opérations de phytoquarantaine dans la sous-région. Il est désormais prévu que la formation se déroule au Sénégal (24-27 mai 2022), au Niger (1^{er}-4 juin 2022) et en Guinée-Bissau (6-8 juin 2022). Les inspecteurs formés auront la possibilité de reproduire la formation et de la mettre en application au quotidien. La formation comprendra:

- des présentations et des discussions sur les dispositions du Guide concernant les procédures d'inspection phytosanitaire à l'importation et à l'exportation;

- la présentation des NIMP n° 05, 07, 11, 12, 23, 31 et 32; et
- des exercices de simulation avec des démonstrations pratiques d'inspection, de prélèvement, de détection et l'identification des parasites, et de prise de décisions.

2.2. En outre, il est important de rappeler que le programme vise à :

- former dans les pays des inspecteurs de la phytoquarantaine à une meilleure compréhension du Guide afin qu'ils en fassent davantage usage;
- effectuer des exercices de simulation avec des démonstrations pratiques d'inspection phytosanitaire, y compris la détection et l'identification des parasites en laboratoire;
- tester l'applicabilité du Guide.

2.2 Renforcement des capacités des inspecteurs et des techniciens de la phytoquarantaine sur la surveillance des parasites et l'inspection phytosanitaire

2.3. Une formation en ligne sur les procédures d'inspection a été organisée à l'intention des inspecteurs et des techniciens de la phytoquarantaine des 15 États membres de la CEDEAO, plus le Tchad et la Mauritanie. Au total, 46 inspecteurs et techniciens ont été formés grâce à ces modules en ligne. Une évaluation réalisée après la formation a montré que ces modules de formation en ligne étaient intéressants et apporteraient à l'avenir une valeur ajoutée puisque le monde se dirigeait vers des méthodes de formation en ligne innovantes.

2.4. Les participants ont fait état de certaines difficultés, notamment en ce qui concerne l'accès à Internet, la disponibilité des ordinateurs et le téléchargement du certificat de participation. Ces difficultés pourraient être résolues via des programmes d'assistance technique, au cas par cas.

2.3 Réunion annuelle du groupe de travail des ONPV d'Afrique de l'Ouest et de leurs partenaires et préparation de la réunion de la Commission des mesures phytosanitaires (CMP 16)

2.5. La réunion annuelle du groupe de travail des ONPV d'Afrique de l'Ouest et de leurs partenaires, avec l'élaboration d'une position harmonisée pour la réunion de la Commission des mesures phytosanitaires (CMP 16), s'est tenue du 7 au 11 mars 2022 à Cotonou (Bénin). Y ont participé les ONPV de 15 États membres de la CEDEAO, plus le Tchad et la Mauritanie, ainsi que des partenaires régionaux de la CEDEAO. La réunion a porté sur des questions présentant un intérêt particulier présentées à la CMP 16, et un document pour une position commune a été élaboré. Parmi les autres questions présentant un intérêt particulier figurait la demande de la CEDEAO, qui souhaitait être reconnue en tant qu'Organisation régionale de la protection des végétaux (ORPV) au sens de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV). Tous les pays membres ont réaffirmé leur détermination et leur engagement en faveur de ce processus. Toutefois, lors de la séance plénière de la CMP 16, l'examen de la question a été reporté pour permettre la tenue de nouvelles consultations avec le Conseil phytosanitaire interafricain (CPI) de la Commission de l'Union africaine (CUA). Une réunion de consultations se tiendra du 6 au 8 juin 2022, et sera accueillie par le Secrétariat de la CIPV au siège de la FAO, à Rome (Italie).

2.4 Formation nationale de techniciens sur la mise en place et le suivi du système de surveillance des mouches des fruits au Libéria, 16-18 mai 2022

2.6. Grâce au soutien financier de l'Agence française de développement (AFD) et de l'Union européenne, la Commission de la CEDEAO organise une formation nationale sur le thème ci-dessus pour renforcer les capacités des agents de la direction de la protection des végétaux dans ce domaine. Cette formation est conforme aux objectifs du projet de Système régional innovant de contrôle des mouches des fruits en Afrique de l'Ouest (SyRIMAO).

3 SÉCURITÉ SANITAIRE DES PRODUITS ALIMENTAIRES

3.1 Participation à la réunion d'harmonisation à l'échelle régionale et continentale visant à discuter et à convenir de positions communes en ce qui concerne le projet de lignes directrices sur l'élaboration d'une législation harmonisée relative à la sécurité sanitaire des produits alimentaires pour la région du CCAFRICA

3.1. Une réunion à l'échelle régionale et continentale s'est tenue du 9 au 11 mai 2022 à Arusha (Tanzanie) pour discuter de ce projet de document et parvenir à des positions communes. À la suite des discussions, un document de position commune a été élaboré et les pays membres ont été invités à soumettre des documents de séance ainsi qu'à formuler des observations par l'intermédiaire du Système de mise en ligne des observations de la Commission du Codex Alimentarius pour examen à la prochaine réunion plénière du CCAFRICA, pendant laquelle cette question serait discutée. Parmi les participants figuraient des représentants de la CAE et de la CEDEAO ainsi que des experts du CCAFRICA.

3.2 Organisation de la première réunion régionale sur l'établissement d'un forum de convergence réglementaire de la CEDEAO en matière de sécurité sanitaire des produits alimentaires

3.2. La première réunion régionale sur l'établissement d'un forum de convergence réglementaire de la CEDEAO en matière de sécurité sanitaire des produits alimentaires devrait se tenir du 18 au 22 juillet 2022 à Abidjan (Côte d'Ivoire). Cette réunion devrait réunir des points de contact du Codex, des points focaux de l'OIE et d'autres chefs de services vétérinaires, des représentants d'organisations nationales de protection des végétaux, des points focaux SPS de l'OMC, des experts, des représentants du secteur privé, des représentants d'organisations régionales et des partenaires.

3.3. Les principaux objectifs sont les suivants:

- réviser et valider les statuts du forum/réseau d'acteurs de la sécurité sanitaire des produits alimentaires en Afrique de l'Ouest;
- examiner et valider la proposition sur le mécanisme de convergence des mesures de réglementation relative aux produits alimentaires entre les pays de la CEDEAO;
- définir et convenir du champ d'application du mécanisme de coordination pour la sécurité sanitaire des produits alimentaires;
- définir des priorités communes en matière de sécurité sanitaire des produits alimentaires pour la région;
- convenir d'une feuille de route concernant les travaux ayant trait au Codex et aux mesures SPS dans la région;
- redynamiser le réseau d'acteurs de la sécurité sanitaire des produits alimentaires en Afrique de l'Ouest.

3.3 Participation à la quinzième réunion virtuelle du Comité du Codex sur les contaminants, 9-24 mai 2022

3.4. Il y a eu coordination sur des questions liées à ce comité technique aux niveaux régional et continental avec l'élaboration d'un document de positions communes et la participation à la réunion virtuelle en cours.

4 SANTÉ DES ANIMAUX ET ZONOSSES

4.1. Formation régionale sur les SIG et l'évaluation des risques aux fins de l'optimisation des systèmes de surveillance et de contrôle des maladies animales transfrontalières.

4.2. La Commission de la CEDEAO a organisé une formation régionale consacrée à la communication sur les risques et à la gestion des situations d'urgence en cas de maladies transfrontalières et de zoonoses, qui s'est tenue du 16 au 20 mai 2022 à Dakar (Sénégal). Les participants étaient des points focaux de l'OIE, des chefs des services vétérinaires des États membres de la CEDEAO, des experts, des représentants d'organisations régionales et des partenaires.

5 CONCLUSION GÉNÉRALE ET VOIE À SUIVRE

5.1. La Commission de la CEDEAO saisit cette occasion pour remercier tous les partenaires de l'aide constante qu'ils ont apportée en vue de faire avancer les questions SPS dans la sous-région de la CEDEAO et du Sahel. Elle appelle en outre à renforcer la collaboration, l'assistance technique et le soutien en faveur de la mise en œuvre future.
